



2023/008
1.1.9

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	22
Pouvoirs	5
Exprimés	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 6 janvier 2023, s'est réuni le **12 janvier 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

SALLE DE SPORTS DE LA
CHESNAIE
DISPOSITIF DE REGLAGE
DES BUTS DE BASKET

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, M. Dominique CHARTIER, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUËT
M. Dominique CHARTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU.

☒ Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a été élue secrétaire de séance.

Isabelle TESSIER, adjointe en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, rappelle qu'il est prévu au Budget primitif 2022 de procéder à la pose de 4 dispositifs de relevage des buts de basket. Une somme de 8 500 € a été inscrite en mars 2022.

Après consultation des entreprises, la solution présentée par la société NOUANSPOORT est la mieux disante, pour un montant de 8 614,80 € TTC. Malgré la plus-value par rapport aux prévisions budgétaires, il est proposé de retenir cette offre, le budget disponible à l'opération 1507 Salle de la Chesnaie le permettant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ACCEPTE** le devis n° DE112391 de la société NOUANSPOORT pour la fourniture et pose de 4 dispositifs de réglage des hauteurs de jeu pour les buts de basket, pour un montant de 8 614,80 € TTC,
- ➔ **PRECISE** que cette somme sera prélevée à l'opération 1507 Salle de la Chesnaie, disposant des crédits suffisants,
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 10 février 2023

Acte publié le

18/02/2023

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST

